

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008 A LORMAISON

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Dominique TOSCANI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Conseil communautaire du 13 NOVEMBRE 2008 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 13 novembre 2008 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

III – Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Le compte rendu du Débat d'orientation budgétaire 2009 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

IV – Décision Modificative n°1 – 2008

Monsieur FOURNIER présente les décisions modificatives suivantes :

- Budget général – décision modificative n°1

Cette décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster en section d'investissement les crédits de paiements individualisés sur les autorisations de programme votées dans le cadre du budget primitif 2008 en fonction de l'avancement des travaux pour chacune de ces opérations.

Les mouvements en section de fonctionnement correspondent à l'inscription de recettes supplémentaires provenant notamment du SE60 et de remboursement d'assurances et de dépenses liées à l'ajustement de certains crédits dont les intérêts de la dette.

Au total, cette décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **- 2 825 300 €uros** dont :

- section de fonctionnement : + 64 700 €uros
- section d'investissement : - 2 890 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative.

- Budget annexe « portage de repas » - décision modificative n°1

La décision modificative n°1 du budget annexe « portage de repas » est équilibrée à la somme de 37 000 €uros. Elle correspond essentiellement à une augmentation des crédits pour l'achat de repas lié au succès rencontré par ce service. Cette décision modificative se répartit de la façon suivante :

- section d'exploitation : + 34 000 €uros
- section d'investissement : + 3 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative.

- **Budget annexe « piscine Aquoise » - décision modificative n°1**

La DM1 du budget annexe « piscine Aquoise » est équilibrée à la somme de 12 500 €uros uniquement en section de fonctionnement. Elle correspond à une prise en compte de l'augmentation du chiffre d'affaire de la piscine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative.

V – Budgets primitifs 2009

Madame LEGRAND présente les budgets primitifs suivants :

- **Budget général**

Le budget primitif 2009 s'élève à 22 674 998,00 €uros dont 15 798 460,00 €uros en section de fonctionnement et 6 876 538,00 €uros en section d'investissement.

En section de fonctionnement, l'attribution de compensation représente 39 % des dépenses, les charges à caractère général 24 % et les charges de personnel 7 %.

La taxe professionnelle représente 50 % des recettes de fonctionnement.

Monsieur FREMONT souhaite connaître la signification de l'article 65735 (groupements de collectivité) sur lequel 277 500 €uros sont inscrits.

Madame LEGRAND lui précise que cet article correspond à la subvention d'équilibre versée au budget annexe « transports ».

Monsieur le Président précise que 50 000 €uros sont inscrits à l'article 6554 (contributions aux organismes de regroupement) pour financer le futur pays Vexin Sablons Thelle. Il précise que malheureusement le Conseil général de l'Oise n'a pas inscrit à l'ordre du jour de son assemblée avant le 31 décembre 2008 l'avis qu'il doit donner sur le projet de pays. De ce fait, le préfet de région sera dans l'incapacité de prendre son arrêté de création du pays avant la fin de l'année. Les trois communautés de communes composant le futur pays vont donc perdre 15 % de FRAPP.

La section d'investissement comporte les autorisations de programme pluriannuelles votées depuis 2005 ainsi que quatre nouvelles autorisations de programme concernant les travaux d'extension de la plateforme multimodale à Méru, de création d'une plateforme multimodale à Bornel, de construction d'une salle des sports à Fresneaux-Montchevreuil et de restauration du patrimoine (églises d'Amblainville, Fresneaux-Montchevreuil, Lormaison et Valdampierre).

Au total, les crédits ouverts en section d'investissement s'élèvent à 6 861 538 €uros dont 6 287 358 €uros de dépenses d'équipement.

Monsieur le Président précise que les quatre communes qui ont adhéré à la CCS récemment sont bien prises en compte dans la programmation des investissements puisque l'église de La Neuville Garnier sera terminée l'année prochaine, la voirie entre Villotran et Beaumont les Nonains sera réalisée en 2009 et les travaux sur l'église de Valdampierre commenceront prochainement.

Madame LEGRAND précise que la réception des travaux du château d'Hénonville aura lieu le 20 janvier prochain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le budget primitif du budget général. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ

ayant voté contre – Monsieur VASQUEZ précisant que le Conseil Municipal d’Amblainville a voté contre ce budget à l’unanimité en estimant qu’il n’y avait pas suffisamment de social.)

Monsieur VASQUEZ rappelle que la TEOM a augmenté en 2008 comme il l’avait annoncé avant les élections cantonales.

Monsieur LETELLIER signale que le taux de la TEOM n’avait pas été voté avant les élections dans la mesure où les bases n’avaient pas été communiquées par les services fiscaux. Il précise par ailleurs que la TEOM sert exclusivement à financer le service de collecte et traitement des ordures ménagères et qu’il s’agit du seul impôt payé par les ménages. Il rappelle également que lors de la mise en place de cet impôt et du transfert de compétence à la CCS, il avait été demandé aux communes de baisser le taux des impôts ménages. La commune d’Amblainville ne l’avait pas fait. Cela représentait en 2000, 420 000 francs de produits fiscaux.

Monsieur VANHOUTTE rappelle qu’il existe une grande disparité au niveau des bases entre communes. Les habitants de certaines communes paient donc beaucoup plus du fait des bases élevées.

- **Budget annexe « Transports »**

Le budget annexe « transports » est équilibré à la somme de 1 037 500 €uros dont 937 500 €uros en section d’exploitation et 100 000 €uros en section d’investissement. Ce budget est en augmentation du fait d’une part de la révision des marchés qui s’élève à 9,1 % et d’autre part de l’évolution du service : prolongement des lignes de transport scolaire urbain et extension des plages horaires de fonctionnement du Sablons Bus urbain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité ce budget primitif. (Messieurs DU PLESSIS d’ARGENTRE et VASQUEZ s’étant abstenus)

- **Budget annexe « Musée de la nacre »**

Le budget annexe « Musée de la Nacre » est équilibré à la somme de 680 250 €uros dont 470 250 €uros en section d’exploitation et 210 000 €uros en section d’investissement. Ce budget ne correspond qu’à l’activité de la boutique du musée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité ce budget primitif. (Messieurs DU PLESSIS d’ARGENTRE et VASQUEZ s’étant abstenus)

- **Budget annexe « Piscine Aquoise »**

Le budget annexe « Piscine Aquoise » est équilibré à la somme de 980 000 €uros uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le budget primitif du budget général. (Messieurs DU PLESSIS d’ARGENTRE et VASQUEZ ayant voté contre)

- **Budget annexe « portage des repas »**

Le budget annexe « Portage de repas » est équilibré à la somme de 143 960 €uros dont 140 060 €uros en section d’exploitation et 3 900 €uros en section d’investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité ce budget primitif. (Messieurs DU PLESSIS d’ARGENTRE et VASQUEZ s’étant abstenus)

- **Budget annexe « ZAC Les Vallées »**

Le budget annexe « ZAC Les Vallées » est équilibré à la somme de 6 583 000 €uros dont 4 383 000 €uros en section de fonctionnement et 2 200 000 €uros en section d'investissement. Ce budget prévoit la réalisation du bouclage des réseaux et d'une partie de la voirie principale reliant le projet PRD à Rémondis ainsi que les acquisitions foncières correspondantes.

A la demande de Monsieur LEBLANC, il est précisé que le prix d'acquisition des terrains est fixé à 5,50 €/m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce budget primitif. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus)

- **Budget annexe « ZA Ivry le Temple »**

Le budget annexe « ZA Ivry le Temple » est équilibré à la somme de 45 000 €uros dont 30 000 €uros en section de fonctionnement et 15 000 €uros en section d'investissement. Il s'agira en 2009 de réaliser l'aménagement paysager de la zone.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce budget primitif. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus)

- **Budget annexe « Parc de stationnement »**

Le budget annexe « Parc de stationnement » qui correspond à la location du parking à la société Faurecia est équilibré à la somme de 66 500 €uros uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce budget primitif.

- **Assainissement**

Le budget annexe « Assainissement » correspondant au Service Public d'Assainissement Non Collectif est équilibré à la somme de 14 700 €uros uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce budget primitif.

- **Ancien site Norinco**

Ce budget annexe ne comporte aucun crédit pour l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce budget primitif.

VI – Vote du taux de la taxe professionnelle

Monsieur le Président propose de maintenir à 13,65 % le taux de la taxe professionnelle pour l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux de la taxe professionnelle à 13,65 % en 2009.

VII – Approbation des nouveaux tarifs

- du transport à la demande

Monsieur le Président propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2009 le tarif des abonnements au service Sablons Bus à 10 €uros à la place de 15 €uros pour l'abonnement mensuel urbain et à 30 €uros à la place de 35 €uros pour l'abonnement mensuel interurbain tout en rappelant que les personnes âgées de plus de 60 ans bénéficient de la gratuité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

- du portage des repas

Monsieur le Président explique qu'une augmentation du prix d'un repas livré est rendue nécessaire du fait de la révision appliquée sur le marché d'achat de repas auprès de la société SAGERE. Il propose conformément aux orientations définies par la commission action sociale de porter à 6,75 €uros le prix du repas livré à domicile à compter du 1^{er} janvier 2009, le prix actuel étant fixé à 6,50 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce nouveau tarif. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus)

- des entrées piscine

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public signé entre la CCS et Vert Marine, Monsieur le Président vous propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2009 les tarifs d'entrée suivants pour la piscine Aquoise :

	Tarif 2008	Tarif proposé
Adulte CCS	4,10 €	4,20 €
Enfant CCS	2,55 €	2,60 €
Adulte Ext	4,40 €	4,60 €
Enfant Ext	2,70 €	2,80 €
Carte famille	23,00 €	24,00 €
Adulte réduit	2,05 €	2,10 €
Enfant réduit	1,25 €	1,30 €
10 heures	23,50 €	25,00 €
10 entrées adulte	31,00 €	32,00 €
10 entrées enfant	19,50 €	20,00 €
- 3 ans	- €	- €
CE	165,00 €	175,00 €
Mise à dispo MNS	26,00 €	27,00 €
Remplacement carte	1,60 €	1,70 €
Activité séance	8,00 €	8,30 €
Activité au trimestre	70,00 €	73,00 €
Activité à l'année	160,00 €	166,00 €
Scolaires	3,06 €	3,20 €
Centre aéré CCS	1,60 €	1,70 €
Centre aéré hors CCS	3,00 €	3,20 €
Entrée anniversaire	8,00 €	8,30 €
Clubs, associations	22,00 €	22,80 €
Carte 10 cours	70,00 €	72,50 €
Casier	0,20 €	0,20 €
Association prénatale	2,55 €	2,65 €

Activité prorata	1,00 €	1,00 €
Entrée promotionnelle	2,10 €	2,20 €

Monsieur MOREL s'interroge sur la différence de tarif appliqué entre les enfants et les scolaires. Il est précisé que la prestation est totalement différente.

A la demande de Madame MINIER, il est indiqué que les tarifs réduits enfants et adultes sont liés à la détention de la carte famille.

Monsieur TANKERE estime que la carte famille augmente de façon beaucoup plus importante que les autres tarifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE, TANKERE et VASQUEZ s'étant abstenus)

- des entrées du musée

Monsieur le Président explique que compte tenu de l'augmentation de la surface du Musée de la Nacre et de la Tableterie et par voie de conséquence des charges de fonctionnement et de l'importance des collections exposées, une augmentation limitée des tarifs d'entrée du Musée de la Nacre et de la Tableterie à compter du 1^{er} avril 2009 est proposée.

Catégorie	Tarif actuel	Tarif proposé
Adultes	6 €	7 €
Enfants	3 €	3,50 €
Groupes adultes	4,50 €	5,50 €
Groupes enfants	2,50 €	3 €
Groupes CDTO / OT	3,90 €	4,50 €
Groupes autres prestataires	4,20 €	5 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE, FREMONT et VASQUEZ s'étant abstenus)

- des contrôles SPANC

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'il est obligatoire d'équilibrer financièrement ce service. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter les redevances demandées pour les contrôles effectués dans le cadre du service public d'assainissement non collectif. Le tarif des redevances « contrôle existant » serait donc porté à 125 €uros (110 €uros actuellement) et le tarif des redevances « contrôle neuf » à 220 €uros (200 €uros actuellement) à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce budget primitif. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE, LOGEAY, MAHEU et VASQUEZ s'étant abstenus)

VIII – Indemnités du comptable du trésor

Au titre de l'année 2008, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à verser à Monsieur GOBIN, trésorier, ses indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire au taux maximal selon le barème fixé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à verser les indemnités du comptable du trésor au taux maximal.

IX – Individualisation de subventions

Monsieur le Président propose d'accorder 21 500 €uros de subvention au Syndicat d'Initiative en Pays de Nacre et 8 700 €uros à l'Instance Cantonale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, octroie à l'unanimité une subvention de 21 500 €uros au Syndicat d'Initiative en Pays de Nacre (Messieurs MATHIEU, BEAUVISAGE et Mesdames OLIVIER, RAVIER n'ayant ni assisté aux débats ni participé au vote).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, octroie à l'unanimité une subvention de 8 700 €uros à l'Instance Cantonale (Messieurs MAYOT, TOSCANI et Mesdames VANNIER et LEMAITRE n'ayant ni assisté aux débats ni participé au vote).

X – Demandes de subventions

Le Président propose de solliciter les demandes de subventions suivantes :

- *Auprès du Conseil Général* dans le cadre du contrat de développement territorial :

- * construction d'un terrain de tennis couvert à Andeville : 149 500€
- * construction d'un gymnase intercommunal à Fresneaux-Montchevreuil : 5 000€ (1^{ère} tranche)
- * création d'une salle associative intercommunale à Fosseuse : 88 008€ (2^{ème} tranche)
- * restauration de l'église d'Amblainville : 95 130€
- * restauration de l'église d'Andeville : 121 800€ (2^{ème} tranche)
- * restauration du château d'Esches : 164 880€ (2^{ème} tranche)
- * restauration de l'église de Fresneaux-Montchevreuil : 18 810€ (1^{ère} tranche)
- * restauration du château d'Hénonville : 120 000€ (2^{ème} tranche)
- * restauration de l'église de Le Déluge : 50 000€ (2^{ème} tranche)
- * restauration de l'église de Valdampierre : 14 630€ (1^{ère} tranche)
- * création d'un carrefour desservant la ZA Les Marquises à Méru : 55 000€ (2^{ème} tranche)

- *Au titre de la Réserve Parlementaire* nous solliciterons une enveloppe de 100 000 € pour la restauration de la mairie de Lormaison

- *Auprès de la DRAC*, une subvention de 108 000€ pour la restauration des toitures des chapelles de l'église d'Amblainville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

XI – Etat des dons consentis au profit du musée

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à accepter les dons estimés à 1 000 €uros effectués au profit du Musée de la Nacre et de la Tableterie en 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à accepter ces dons.

XII – Conventions de dématérialisation avec l'Etat

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les projets de convention de dématérialisation concernant les marchés publics et les arrêtés et délibérations relatifs aux ressources humaines à signer avec la chambre régionale des comptes, le trésorier de Méru et le trésorier payeur général de l'Oise.

Il précise qu'avec la ville de Méru, la CCS, sera la première collectivité de Picardie à signer ces conventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer ces conventions.

XIII – Personnel

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à renouveler le contrat des 4 vacataires du Musée de la Nacre et de la Tableterie pour une année à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an et de signer tous les documents relatifs au recrutement d'un apprenti juriste (étudiant en Master 2).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à renouveler ces contrats et à signer les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

XIV – Questions diverses

- Permis de construire salle des associations de Fosseuse :
- **le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer le dossier de permis de construire.**
- Maison à pans de bois : Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes des Sablons souhaite procéder à l'acquisition de la maison à pans de bois appartenant à la ville de Méru au prix de 220 000 €uros afin d'y installer le Syndicat d'Initiative en Pays de Nacre.
- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**
- Travaux d'extension électrique – Eglise de Ressons l'Abbaye : Le SE60 va réaliser les travaux pour le raccordement électrique de l'église. La participation de la CCS est estimée à 17 970, 26 €uros TTC.
- Avenants Restauration intérieure du château d'Hénonville : Monsieur le Président présente les avenants concernant le lot n°3 (menuiseries bois) d'un montant de 5 455,92 € HT et le lot n°8 (électricité) d'un montant de 2 580 €uros HT.
- **Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer ces avenants.**
- Travaux de voirie entre Beaumont les Nonains et Villotran :
- **le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres et à signer le marché correspondant.**

